





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-264**

**Séance publique du**

**28 juin 2019**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture  |
| Identifiant : 013-211300017-20190628-<br>lmc1157123-DE-1-1   |
| Date de signature : 03/07/2019   |
| Date de réception : mercredi 3 juillet 2019  |
|  <b>POUR CERTIFICATION DU<br/>CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b><br>- ACTE SIGNÉ ✓<br>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br>- ACTE TRANSMIS POUR<br>EXERCICE DU CONTRÔLE DE<br>LÉGALITÉ ✓<br> |

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION RELATIF AU CHOIX DU MODE DE GESTION DU GRAND THEATRE DE PROVENCE.**

Le 28 juin 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 21/06/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Reine MERGER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gérard DELOCHE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danièle BRUNET, Madame Michele EINAUDI à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Alexandre GALLESSE à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Francis TAULAN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Liliane PIERRON à Madame Catherine SILVESTRE.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Brigitte DEVESA, Madame Coralie JAUSSAUD, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Direction Secrétariat Général

**Nomenclature : 5.2**  
Fonctionnement des assemblées

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JUIN 2019

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : INFORMATION DU CONSEIL - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION RELATIF AU CHOIX DU MODE DE GESTION DU GRAND THEATRE DE PROVENCE.-  
Information du Conseil

Mes chers Collègues,

Il résulte des termes de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) présente au Conseil Municipal un état des travaux réalisés par la Commission.

Conformément à l'article précité, la Commission doit se réunir une fois par an pour examiner, notamment, les rapports d'activité des délégataires de service public ainsi que le rapport sur la qualité et le prix du service public d'eau potable et d'assainissement, un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière et le rapport établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

En plus de cette réunion annuelle, la Commission est consultée pour avis sur :

- 1 - tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 ;*
- 2 - tout projet de création de régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie*
- 3 - tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne*

*se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1414-2 ;*

*4 - tout projet de participation du service de l'eau et de l'assainissement à un programme de recherche et de développement avant la décision d'y engager le service.*

Aussi, conformément à l'article L.1413-1 du CGCT précité, la CCSPL de la Ville d'Aix-en-Provence a étudié le rapport relatif au choix du mode de gestion du Grand Théâtre de Provence.

En conséquence, je vous prie, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de ce rapport relatif à l'étude de la CCSPL sur le choix du mode de gestion du Grand Théâtre de Provence.

DL.2019-264 - INFORMATION DU CONSEIL - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION RELATIF AU CHOIX DU MODE DE GESTION DU GRAND THEATRE DE PROVENCE.- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger



Compte-rendu de la délibération affiché le : 03/07/2019  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**  
(Relatif au choix du mode de gestion du Grand Théâtre de Provence)

**LUNDI 20 MAI 2019**

**SALLE DU CONSEIL DES ADJOINTS**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 MAI 2019**

**COMPOSITION DE LA COMMISSION:**

**MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE:**

**Président :**

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire de la Ville d'Aix en Provence ou son représentant M. Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint ..... Présent

**Représentants du Conseil Municipal :**

- Mme Dominique AUGÉY, Adjoint ..... Présent  
- Mme Odile BONTHOUX, Adjoint ..... Présent  
- Mme Reine MERGER, Adjoint ..... Excusé  
- M. Philippe de SAINTDO, Adjoint de Quartier ..... Excusé  
- M. Gérard DELOCHE, Conseiller Municipal ..... Présent  
- Mme Michèle EINAUDI, Conseiller Municipal ..... Excusé  
- Mme Josyane SOLARI, Conseiller Municipal ..... Présent

**Représentants des Associations :**

- Fédération des CIQ ..... Présent  
- Association Union Locale Confédération National du Logement (ULCNL) ..... Absent  
- Centre Permanent Initiatives pour l'Environnement d'Aix-en-Provence ..... Absent  
- Association des Entreprises du Pôle d'Activités d'Aix les Milles ..... Présent  
- Automobile Club Aixois ..... Absent  
- Association pour la Promotion et l'Animation du Commerce Aixois ..... Absent  
- UDAF 13 ..... Présent

**PERSONNEL MUNICIPAL**

- Service des Assemblées
- Direction de la Culture

## **I – ORDRE DU JOUR**

Sur invitation de Monsieur Gérard BRAMOULLE, la Direction de la Culture présente un rapport sur le choix du mode de gestion et d'exploitation du Grand Théâtre de Provence.

## **II – DEROULEMENT DE LA SEANCE**

La séance est ouverte à 9H30 et le Président vérifie le quorum qui est constitué.

Le Président rappelle que l'envoi des convocations et des documents a été dématérialisé.

## **EXAMEN DU RAPPORT**

Construit par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, le Grand Théâtre de Provence a été inauguré le 29 juin 2007. Cet équipement permet l'expression d'activités culturelles sur le territoire d'Aix-en-Provence et constitue une composante du service public culturel. Aussi, sa gestion et son exploitation font actuellement l'objet d'une délégation de service public au bénéfice de la société EURL MIRABEAU. La convention d'exploitation et la convention d'occupation en cours ont été conclues le 1er septembre 2014, pour une durée de 7 ans, entre la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et EURL MIRABEAU. Suite au vote en juillet 2015 du retrait de l'intérêt communautaire du GTP par le Conseil Communautaire de la Communauté du Pays d'Aix, depuis le 1er janvier 2016, la propriété du bien a été transférée à la Ville d'Aix-en-Provence. La Ville, devenue le maître d'ouvrage du bâtiment, a hérité des deux conventions (exploitation et occupation). Celles-ci arriveront à leurs termes au 31 août 2021. La programmation artistique implique que l'organisation des spectacles, la réservation de formations musicales et d'artistes reconnus soient réalisées deux à trois saisons à l'avance, soit l'équivalent d'1 année civile.

Afin de répondre à cette contrainte et permettre au futur exploitant de préparer la saison 2021-2022, la Ville envisage d'entamer une nouvelle procédure de mise en concurrence afin de choisir le futur exploitant du GTP au 1er semestre 2020.

Par ailleurs, le 25 mars 2019, la Ville a notifié un marché d'assistance « financier, économique, culturel » et un marché d'assistance technique afin de l'accompagner dans la procédure de renouvellement de ces contrats de gestion. Les prestataires retenus sont en charge d'effectuer un audit sur chacun des postes afin de faire un bilan sur les conventions précédentes et d'identifier des pistes d'amélioration pour le futur exercice.

Monsieur Gérard BRAMOULLE présente les différents modes de gestion et demande une baisse du budget consacré au Grand Théâtre de Provence ainsi que l'insertion dans le dossier de présentation du GTP d'une politique tarifaire réfléchie et que l'équilibre budgétaire apparaissent clairement.

Actuellement, la Délégation de Service Public (DSP) semble correctement fonctionner grâce au suivi des agents de la ville. Les différents modes de gestion sont étudiés par la commission notamment, la différence entre une délégation de service public et un marché public.

La commission souligne l'importance du résultat de l'audit et interroge le Président sur l'évolution de l'Orchestre du Pays d'Aix qui précise que la charge financière de l'orchestre devrait être assumée intercommunale (Pays d'Aix) et pas seulement par la ville d'Aix en Provence. Par ailleurs, la commission note que les ressources du GTP devraient être davantage impactées par les recettes générées, ce qui impose à nouveau une réflexion sur la grille tarifaire. L'exemple du prix des places dans d'autres structures équivalentes est rappelé.

Par ailleurs, la commission interroge le Président sur le dispositif d'évaluation et de contrôle de la qualité des prestations du GTP qui évoque le travail du comité de suivi avec le délégataire sur la programmation proposée. Il rappelle également que des spectacles ont été déprogrammés après analyse des œuvres et du contexte dans lequel elles étaient présentées.

Enfin, le Président dresse un bilan des travaux sur le bâtiment et notamment sur l'évolution des problèmes d'étanchéité.

Monsieur Gérard BRAMOULLE conclut en rappelant que l'avis de la CCSPL est demandé concernant le choix de mode de gestion qui est proposé en application de l'article L.1413-1 et L1411-4 du CGCT.

## **CONCLUSION**

**Compte-tenu de l'analyse du rapport et des remarques du Président, l'avis émis par la CCSPL est favorable sur le choix du mode de gestion du Grand Théâtre de Provence suivant :**

**- Délégation de service public (concession de service).**

La séance est terminée à 10H30.

